



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2004/14
EUR/5045236/14
10 mai 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement

**COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU PROGRAMME PANEUROPÉEN SUR LES TRANSPORTS,
LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (PPE-TSE)
(Genève, 29 et 30 mars 2004)**

INTRODUCTION

1. La deuxième session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (Comité directeur du PPE-TSE) était convoquée pour évaluer les progrès accomplis et contribuer à la mise en œuvre du programme de travail du Comité pour 2003-2005 qu'il avait adopté à sa première session tenue à Genève les 10 et 11 avril 2003 (ECE/AC.21/2003/6-EUR/03/5040828/6, par. 32)¹. Le Comité était également invité à examiner des propositions relatives aux activités futures ayant un rapport avec les domaines prioritaires du PPE-TSE.

2. Ont participé à la session les représentants des 29 États membres ci-après: Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie,

¹ Tous les documents et informations complémentaires peuvent être consultés sur le site Web du PPE-TSE à l'adresse <http://www.thepep.org>.

Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tadjikistan et Turquie. La Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT), le Centre régional pour l'environnement (CRE) pour l'Europe centrale et orientale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que la Fédération européenne des cyclistes et l'Union internationale des chemins de fer (UIC) étaient également représentés.

3. M^{me} Margaret Chan, directrice de la Division de la protection de l'environnement au siège de l'OMS, ainsi que M. Kaj Barlund, directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE, et M. José Capel Ferrer, directeur de la Division des transports de la CEE, ont souhaité la bienvenue aux participants.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa deuxième session tel qu'il figure dans le document ECE/AC.21/2004/1-EUR/04/5045236/1 établi par le secrétariat.

II. ÉLECTION DU BUREAU

a) Élection d'un président

5. Conformément à la décision adoptée par la Réunion de haut niveau à sa deuxième session à Genève le 5 juillet 2002 (ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, par. 9), chaque session du Comité directeur est présidée par un représentant de l'un des trois secteurs (transports, environnement et santé), la présidence étant assumée à tour de rôle par l'un des trois secteurs, sur la base d'un roulement annuel. Le Président représente s'il y a lieu le Comité directeur et le Bureau entre les sessions annuelles.

6. À sa deuxième session, le Comité directeur a élu pour président M. Jaroslav Volf, directeur de l'Institut national de la santé publique de la République tchèque. M. Volf succédait à M. Zaal Lomtadze, vice-ministre géorgien de l'environnement, qui avait efficacement représenté le Comité durant et après sa première session.

b) Élection des membres du Bureau

7. Conformément à la décision adoptée par la Réunion de haut niveau à sa deuxième session, le Comité directeur avait constitué à sa première session un bureau chargé de préparer les réunions et de donner suite aux décisions du Comité.

8. À sa deuxième session, le Comité a renouvelé le mandat des 12 membres ci-après de son Bureau représentant les trois secteurs et les différentes parties de la région sur un pied d'égalité:

Secteur de la santé:

- M. Jaroslav Volf, Institut national de la santé publique de la République tchèque;
- M^{me} Ursula Ulrich-Vötlin, chef du Service santé et environnement de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse);

- M. François André, conseiller adjoint au Ministère des affaires sociales, de la santé et de l'environnement (Belgique);
- M. David Hohman, conseiller international principal sur les questions de santé (États-Unis d'Amérique).

Secteur des transports:

- M. Bertjan Griffioen, conseiller à la Division des affaires internationales du Ministère des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau (Pays-Bas);
- M. Nigel Dotchin, chef de division au Département des transports (Royaume-Uni);
- M. Risto Saari, haut responsable au Ministère des transports et des communications (Finlande);
- M. Vadim Donchenko, directeur de recherche au Ministère des transports (Fédération de Russie).

Secteur de l'environnement:

- M. Zaal Lomtadze, vice-ministre géorgien de l'environnement;
- M. Robert Thaler, chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit au Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche);
- M. Xavier Delache, directeur adjoint au Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (France);
- M^{me} Zsuzsanna Bibok, chef du Département de la lutte intégrée contre la pollution au Ministère de l'environnement et de l'eau (Hongrie).

III. ADOPTION DES RAPPORTS DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PPE-TSE ET DE LA RÉUNION DU BUREAU

9. Le Comité directeur **a adopté** les rapports sur sa première session (10 et 11 avril 2003) (ECE/AC.21/2003/6-EUR/03/5040828/6) et sur la première réunion de son Bureau (31 octobre 2003) (ECE/AC.21/2004/2-EUR/03/5045236/4).

IV. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PPE-TSE POUR LA PÉRIODE 2003-2005

a) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des activités en cours

10. Le Comité directeur **a examiné** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail du PPE-TSE pour la période 2003-2005, tel que celui-ci avait été adopté à sa première session. Sur la base des documents établis et des exposés présentés

oralement par le secrétariat, et en tenant compte des recommandations du Bureau, le Comité **a évalué** les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail et **a donné** les orientations ci-après quant aux activités futures.

i) Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé

Documentation: ECE/AC.21/2004/3-EUR/04/5045236/3 et Add.1.

11. Le Comité directeur **a examiné** le document ECE/AC.21/2004/3-EUR/04/5045236/3 où se trouvaient résumés les travaux sur la conception et les arrangements prévus pour la mise en place du «Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé». En outre, sous la direction de l'Équipe spéciale constituée par le Comité directeur, le secrétariat avait établi 10 documents de travail comprenant des renseignements détaillés sur toutes les questions abordées dans le rapport récapitulatif.

12. Le Comité directeur **s'est félicité** des travaux du secrétariat sur la conception du mécanisme. Les pays **ont** notamment **souligné** qu'il importait de le mettre en œuvre progressivement et qu'il fallait élaborer des directives concernant la sélection et l'évaluation de la qualité des renseignements obtenus. Le Comité **a approuvé** la conception du mécanisme, les dispositions opérationnelles et administratives prévues ainsi que sa mise en œuvre progressive. Il **a également recommandé** que le mécanisme soit accessible à tous le plus tôt possible et qu'il fasse état des résultats des autres projets exécutés dans le cadre du PPE-TSE. Le Comité **est également convenu** d'établir une brochure sur le mécanisme d'échange et les moyens qu'il offre.

13. Le Comité directeur **s'est déclaré préoccupé** par le manque de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre durable du projet.

14. Le Comité directeur **a créé** le Conseil consultatif du mécanisme d'échange et **a adopté** son mandat tel qu'il figure dans le document ECE/AC.21/2004/3/Add.1-EUR/04/5045236/3/Add.1. Il **a invité** les participants éventuels à notifier au secrétariat leur disposition à participer au Conseil avant le 15 mai 2004 au plus tard.

ii) Plans de transports urbains et d'aménagement du territoire viables du point de vue de la santé et de l'environnement

Documentation: ECE/AC.21/2004/4-EUR/04/5045236/4.

15. Le Comité directeur **a accueilli** avec intérêt les travaux réalisés dans le cadre de l'Atelier organisé sur le thème «Aménagement et transports urbains viables du point de vue de la santé et de l'environnement» à Nicosie (Chypre) du 16 au 18 novembre 2003 et **a examiné** le document ECE/AC.21/2004/4-EUR/04/5045236/4 établi par le secrétariat pour rendre compte des travaux de l'Atelier ainsi que des propositions d'activités futures.

16. Le Comité directeur **s'est félicité** des résultats de l'Atelier de Chypre et **a reconnu** l'importance du sujet pour la mise en œuvre du PPE-TSE. Il **a encouragé** le secrétariat à mettre à l'avenir l'accent sur les activités répondant aux besoins concrets des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est, comme cela avait été souligné à Chypre.

17. Le Comité **a approuvé** la proposition tendant à réunir de nouvelles études de cas et d'autres renseignements pertinents pour les diffuser largement par l'intermédiaire du mécanisme.

18. Le Comité **a également approuvé** la proposition de réunir conjointement avec la CEMT et le Ministère des transports de la Fédération de Russie une conférence à Moscou, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2004, axée sur les systèmes et les tendances des transports urbains dans les grandes villes de la Fédération de Russie et des autres pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que sur les questions et les difficultés soulevées par l'application de politiques des transports, en particulier publics, durables. La contribution du PPE-TSE porterait principalement sur les incidences des politiques des transports sur la santé et l'environnement.

19. Le Comité **a souligné** l'importance d'une participation active à la conférence de représentants des secteurs de l'environnement et de la santé, en particulier en provenance des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est.

iii) Impact des transports sur la santé et coûts de cet impact, en particulier sur les enfants

Documentation: ECE/AC.21/2004/6-EUR/04/5045236/6.

20. Le Comité directeur **a examiné** le document ECE/AC.21/2004/6-EUR/04/5045236/6 établi par l'Autriche, la France, Malte, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse et exposant les principales conclusions de quatre ateliers qui avaient eu lieu dans ces pays²:

- Atelier I: «Impact des transports sur la santé – Exposition, épidémiologie», accueilli par l'Autriche (24 et 25 avril 2003, Vienne)³;
- Atelier II: «Évaluation économique de l'impact des transports sur la santé», accueilli par la Suède (12 et 13 juin 2003, Stockholm)⁴;
- Atelier III: «Impact des transports sur la santé des enfants», accueilli par les Pays-Bas (16 et 17 octobre 2003, La Haye);
- Atelier IV: «Synthèse et recommandations», accueilli par Malte (5 et 6 février 2004, La Valette).

21. On trouvait dans le document des recommandations de principe et une contribution à l'élaboration du plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, qui doit être adopté par la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004).

² Voir http://www.unece.org/the-pep/new/en/workplan/health/health_implementation.htm.

³ Les documents et les interventions peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: <http://www.herry.at/the-pep/agenda.htm>.

⁴ Les documents et les interventions peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: <http://www.herry.at/the-pep/stockholm.htm>.

22. Le Comité directeur **a rendu hommage** aux travaux accomplis par les six pays. Il **a pris acte** du rapport qui examinait, en particulier, les différents effets des transports sur la santé des enfants et de sa contribution à l'élaboration du plan d'action.

23. Le Comité **a recommandé** de poursuivre l'élaboration de méthodes et d'évaluations économiques.

24. Le Comité **a recommandé** de diffuser largement les conclusions du rapport, notamment à la Conférence de Budapest. Il **a proposé** de les revoir pour préciser leur application concrète. Il **a également recommandé** de se fonder sur ces résultats pour explorer des pistes de recherche, en particulier approfondir les aspects méthodologiques de l'évaluation des coûts et des effets des transports sur la santé, et accroître la pertinence et l'applicabilité des résultats eu égard à l'élaboration des politiques dans le secteur des transports.

25. Le Comité **a approuvé** les propositions de suite à donner en vue de poursuivre l'application du PPE-TSE et du plan d'action et **a souligné** qu'il importait d'étendre la portée géographique de ces activités à tous les États membres de la CEE et du bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Il **a décidé** de créer une équipe spéciale chargée de mettre en œuvre les activités de suivi et a invité les États membres intéressés à y participer.

26. Le Comité directeur **a pris note** du souhait de certaines délégations que les futurs travaux relevant du projet soient de plus en plus axés sur les incidences au niveau des politiques et des instruments de transport, tout en s'efforçant de mesurer les conséquences des activités de transport sur la santé tant du point de vue physique qu'en termes financiers. En outre, le projet devrait produire non seulement des estimations des effets des transports sur la santé des enfants mais aussi de la population en général. Enfin, il importait d'envisager d'étendre les résultats obtenus par les six pays aux autres pays de la région.

iv) **Établissement d'un ensemble d'indicateurs pour le suivi de l'intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports et de l'impact de ces politiques sur la santé et l'environnement**

Documentation: ECE/AC.21/2004/5-EUR/04/5045236/5; document officieux n° 1.

27. Le Comité directeur **s'est félicité** des travaux du secrétariat et **a examiné** le rapport intérimaire sur les progrès accomplis figurant dans le document ECE/AC.21/2004/5-EUR/04/5045236/5.

28. Le Comité directeur **a conclu** que ce projet devait bénéficier d'une contribution plus importante des pays membres, les **a invités** à communiquer des renseignements au secrétariat au sujet de leurs expériences nationales en matière d'intégration des indicateurs du PPE-TSE et de leur utilisation dans l'élaboration des politiques et il **a recommandé** de poursuivre les travaux au titre de cette activité en s'appuyant sur ceux en cours, en particulier à l'OMS et à l'AEE.

29. Le Comité **a recommandé** d'articuler ultérieurement cette activité à une nouvelle proposition de projet visant à élaborer des directives relatives aux dispositions et aux mécanismes institutionnels de nature à favoriser l'intégration des politiques des transports,

de l'environnement et de la santé. On pourrait aussi entreprendre une enquête sur les modalités d'utilisation des indicateurs dans les processus de décision et de suivi, et sur la mesure dans laquelle ils sont effectivement utilisés, et les évaluer en termes qualitatifs.

v) Conduite à haut rendement énergétique

Documentation: ECE/AC.21/2004/10-EUR/04/5045236/10.

30. Le représentant des Pays-Bas **a informé** le Comité directeur des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'activité relative à la conduite économe en énergie (document ECE/AC.21/2004/10-EUR/04/5045236/10). Le Comité **s'est félicité** des travaux présentés par la délégation néerlandaise, **a invité** les autres pays à envisager d'appliquer cette méthode et **a recommandé** de diffuser les résultats du projet grâce au mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé. Le Comité **a noté** qu'il importait de poursuivre les travaux en vue de développer les pratiques de conduite économes en énergie.

b) Nouvelles propositions de projet

31. Le Comité directeur **a été informé** d'une nouvelle proposition de projet soumise par la délégation espagnole concernant le RÉSEAU THÉMATIQUE «L'intégration à l'échelon de l'agglomération: le rôle des autorités des transports publics».

32. Le Comité directeur **a appuyé** cette proposition et **a invité** les autres parties éventuellement intéressées à y contribuer.

i) Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels nécessaires à une formulation intégrée des politiques et des décisions

Documentation: ECE/AC.21/2004/11-EUR/04/5045236/11.

33. Le Comité directeur **a examiné** la proposition de projet d'élaboration d'un guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels nécessaires à une formulation intégrée des politiques et des décisions dans les secteurs de l'environnement, de la santé et des transports.

34. Il **a reconnu** l'importance pour l'intégration intersectorielle de structures institutionnelles bien adaptées et d'un soutien administratif adéquat et les insuffisances qui existaient dans ce domaine, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

35. Le Comité directeur **a renvoyé** aux travaux déjà exécutés par l'UE, l'OCDE et la CEMT, ainsi qu'à l'échelon national, sur divers aspects de l'intégration intersectorielle. Il **a approuvé** la proposition tendant à rassembler les expériences pratiques accumulées, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par les pays membres, en s'attachant principalement aux aspects institutionnels de l'intégration. Ces renseignements seraient rassemblés et diffusés par le mécanisme d'échange. Des délégations se sont engagées à fournir les renseignements voulus.

36. Certains représentants de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont toutefois mis en doute la possibilité d'appliquer des arrangements institutionnels à leur situation particulière et ont insisté sur la nécessité d'élaborer un guide pour la mise en œuvre effective, plus pratique et mieux adapté, à partir d'une analyse des bonnes pratiques suivies.

ii) **Promotion des conditions de sécurité de la marche et de la circulation à vélo dans les zones urbaines**

Documentation: ECE/AC.21/2004/13-EUR/04/5045236/13.

37. Le Comité directeur **a examiné** la proposition de projet exposée par le secrétariat dans le document ECE/AC.21/2004/13-EUR/04/5045236/13 visant à échanger et à diffuser les méthodes recommandables actuellement appliquées par différents pays de la région pour promouvoir des conditions de sécurité de la marche et de la pratique du vélo dans les zones urbaines et à faire le point des travaux en cours pour mieux évaluer les effets sur la santé de la marche et de l'utilisation du vélo et les coûts et avantages de l'encouragement donné aux moyens de transport non motorisés, et il s'en **est félicité**.

38. Le Comité **a recommandé** d'axer le projet sur les procédures et les instruments de planification et de rassembler et coordonner les projets en cours.

39. Le Comité **s'est félicité** de l'intérêt exprimé par plusieurs États membres de contribuer au projet en communiquant les résultats des études et des expériences en la matière et éventuellement par des concours financiers.

40. Le Comité **a décidé** de constituer une équipe spéciale composée d'experts et des États membres et organisations intéressés. Le secrétariat appliquera cette décision avec les participants intéressés en faisant principalement appel aux moyens de communication électroniques.

iii) **Amélioration de l'analyse coûts-avantages des investissements dans les infrastructures cyclables**

41. Le représentant de la Suède **a informé** le Comité d'un projet mis en œuvre par les pays nordiques sous la direction de l'Office suédois de la protection de l'environnement. Ce projet vise à améliorer l'analyse coûts-avantages des investissements dans les infrastructures cyclables pour permettre une comparaison avec les investissements dans d'autres infrastructures de transport. Le projet devrait être mené à terme durant l'été 2004.

42. Le Comité **a fait part de son intérêt** pour ce projet et a recommandé que ses résultats soient communiqués aux participants au projet «Promotion des conditions de sécurité de la marche et de la circulation à vélo dans les zones urbaines».

c) **Vue d'ensemble des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE**

43. Le Comité **a été informé** des ressources extrabudgétaires nécessaires pour mettre en œuvre le plan de travail du PPE-TSE. Il **a prié** le secrétariat d'écrire aux gouvernements pour leur donner un aperçu des ressources nécessaires et solliciter leurs contributions financières et/ou en nature. Dans la lettre qu'il leur adresserait, il devrait en particulier détailler les ressources extrabudgétaires nécessaires pour mettre en œuvre le mécanisme d'échange du PPE-TSE et ses phases pilotes et souligner son importance politique et sa contribution à la prochaine Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004). Copie de la lettre devrait être adressée aux centres de liaison et aux missions, selon qu'il convient.

V. INFORMATIONS SUR LES PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE DE BUDAPEST

Documentation: EUR/04/5046269/BD/S/3.

44. Le Comité **a été informé** des préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, ayant pour thème «L'avenir de nos enfants» qui aura lieu à Budapest du 23 au 25 juin 2004⁵ ainsi que de la contribution du PPE-TSE à la déclaration ministérielle et au plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe. Le Comité **s'est félicité** des travaux accomplis par le secrétariat à ce sujet, **a reconnu** leur importance eu égard à la poursuite de la mise en œuvre du PPE-TSE et du soutien politique qui lui est fourni et **a décidé** de tout faire pour donner le maximum de retentissement au PPE-TSE lors de la Conférence.

VI. QUESTIONS DIVERSES

45. Le Comité directeur **a été informé** des activités prévues à l'occasion de la Journée mondiale de la santé 2004 (7 avril 2004), consacrée à la sécurité routière et à la Semaine de la sécurité routière (5-11 avril 2004). On a en particulier annoncé la publication ce jour-là d'un rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation, établi conjointement par l'OMS et la Banque mondiale ainsi que d'un rapport complémentaire traitant du même sujet dans une perspective de santé publique en Europe (en anglais et en russe). Les rapports pourront être consultés grâce au mécanisme d'échange ainsi que sur le site Web du PPE-TSE.

VII. PROCHAINE RÉUNION

46. Le Comité directeur **a décidé** de tenir sa troisième session les 11 et 12 avril 2005 au Palais des Nations à Genève, son Bureau se réunissant à Rome le 3 décembre 2004.

⁵ On peut obtenir des renseignements supplémentaires à l'adresse suivante:
www.euro.who.int/budapest2004.